



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 72170

Texte de la question

M. Meyer Habib interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'évolution du réseau consulaire français. En effet, celui-ci sera amené à s'adapter dans les années à venir dans un contexte de restrictions budgétaires. Trois principes d'action sont déclinés par la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire : la réduction du nombre de démarches auprès des services consulaires, la dématérialisation de ces démarches, et le développement d'un réseau de consuls honoraires et de tournées consulaires gérées par des agents. Il lui demande le calendrier prévu pour cette adaptation du réseau consulaire aux contraintes budgétaires eu égard à la répartition des Français établis hors de France dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72170

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10780

Question retirée le : 13 janvier 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)